

PUBLICATION DES DÉCISIONS DE LA COUR : RAPPORT À VENIR

Constitution d'un groupe de travail – Un groupe de travail a récemment été constitué par le ministère de la Justice et de la Consommation du Nouveau-Brunswick dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux du Nouveau-Brunswick. Le groupe est présidé par Michael Bray, c.r. et va solliciter l'apport d'intervenants en provenance de divers milieux juridiques, dont l'AJEFNB. Le rapport et les recommandations du Groupe de travail sera présenté à Justice Nouveau-Brunswick au plus tard le 30 juin 2010.

Les attentes de l'AJEFNB par rapport à cet important dossier n'ont pas changé; elles correspondent aux recommandations émises par le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick sur la question à la suite d'une plainte déposée par l'AJEFNB en 2003. Nous reprenons les recommandations du Commissaire :

1) Que le ministère entame immédiatement une consultation avec toutes les parties prenantes afin d'élaborer une politique de traduction et de mise en disponibilité publique des jugements et ordonnances définitives des tribunaux qui soit conforme à la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick et à ses principes; que la politique ait pour but de créer un régime en matière de traduction et de prestation des décisions dans les deux langues officielles pour tous les tribunaux de la province semblable à celui qu'utilise présentement la Cour d'appel, et d'adapter ce

régime aux autres tribunaux et qu'une fois la consultation terminée, le Ministère entreprenne immédiatement les démarches nécessaires pour mettre en œuvre ce système.

2) Que le Ministère entreprenne, dans les plus brefs délais, les démarches nécessaires auprès de son éditeur officiel pour s'assurer que toutes les décisions figurant au Recueil des arrêts du Nouveau-Brunswick, en reliure ou autre, soient publiées dans les deux langues officielles.

3) Que le Ministère, s'il n'est pas convaincu de l'interprétation que nous faisons du terme publier, entame, dans les plus brefs délais, les démarches pour le renvoi de la question à la Cour d'appel.

UN MEMBRE REÇOIT UN PRIX DE L'ABC

Nous félicitons notre représentant de la région Fundy, Adam van der Linde, qui est le récipiendaire du Prix Edward K. Rowan-Legg 2009 de l'Association du Barreau canadien ! Ce prix rend hommage à sa contribution exceptionnelle à l'ABC à titre de membre étudiant. Adam van der Linde est présentement stagiaire au sein du cabinet juridique Stewart McKelvey, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Bravo !

CAMP D'ÉTÉ EN 2010 !

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'AJEFNB offrira un camp d'été en droit pour les élèves francophones de niveau primaire ! Notez bien

les dates : le camp aura lieu du 27 juin au 2 juillet inclusivement. Sans l'appui financier du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, la tenue d'un tel camp ne serait pas possible. Nous vous rappelons que ces camps s'inscrivent dans la programmation des camps d'été Éducation plus de la province du Nouveau-Brunswick. Comme par le passé, c'est le ministère de l'Éducation qui s'occupe de la diffusion des renseignements dans les écoles de la province.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le **15 mai** prochain, à **Edmundston**. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec la présidente en composant le 506-735-6865.

ROFIL D'UN MEMBRE

Odette Snow – Après une absence de près de 20 ans, Odette Snow fait un retour à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, dans le poste de doyenne. Son parcours a été des plus diversifié : enseignante dans le système public, traductrice pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, professeure de droit, jurilinguiste, conseillère juridique d'entreprise et gestionnaire responsable des services juridiques, des ressources humaines et de la planification stratégique.

Détentrice d'un LL.B. de l'Université de Moncton et de la maîtrise en droit (LL.M.) d'Osgoode Hall de la York University, elle a enseigné à la Faculté de droit de 1982 à 1986 et de 1987 à 1990. Elle a alors accepté un poste de conseillère juridique à Assomption Compagnie Mutuelle d' Assurance-vie et en 1992, a été nommée vice-présidente et chef du contentieux, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2009.

Connue dans les milieux juridiques et artistiques ainsi que dans le milieu des affaires, elle est membre du Conseil d'administration et présidente du Comité de gouvernance de FacilicorpNB et, jusqu'à tout récemment, elle était membre du comité de discipline du Barreau du Nouveau-Brunswick, coprésidente du Conseil sur l'industrie et l'éducation du Sud-est du Nouveau-Brunswick et coprésidente de Dialogue Nouveau-Brunswick.

Elle a également été membre du Conseil d'administration et secrétaire-trésorière du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et de la Fondation Viola Léger.

Pendant son mandat, elle compte bâtir sur les réalisations de ses prédécesseurs, plus particulièrement en renforçant et en multipliant les rapports entre la Faculté de droit et les divers intervenants du monde juridique et en créant un solide réseau de diplômés et diplômées. Elle considère d'ailleurs que ce réseau est un élément essentiel des stratégies de recrutement et de promotion de la Faculté. Son objectif est de porter à 50 le nombre de nouveaux étudiants et étudiantes que la Faculté accueillera chaque année et d'obtenir, de la part des diplômés et des diplômées de la Faculté, un appui comparable à celui dont bénéficient les autres facultés de droit au pays.

Et que fait-elle lorsqu'elle n'est pas en train de préparer ses cours ou de planifier ses prochaines interventions ? Elle s'adonne au jardinage où elle donne libre cours à ses élans artistiques, ainsi qu'à la lecture et aux randonnées en nature, plus particulièrement au moyen de raquettes en hiver. Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite dans ses nouvelles fonctions !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

Présidente Anik BOSSÉ
Adresse AJEFNB
18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel association@ajefnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 270 membres.

L'AJEFNB APPUIE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-232

Condition de nomination des juges à la Cour suprême du Canada – Le projet de loi C-232, s'il est adopté, fera en sorte que tout nouveau juge à la Cour suprême soit bilingue avant son arrivée en poste. Selon l'AJEFNB, il est essentiel que cette condition soit adoptée pour garantir un accès à la justice aux citoyens canadiens dans la langue officielle de leur choix.

L'accès à la justice dans la langue officielle de son choix est un droit garanti par la Loi constitutionnelle de 1867 et, plus récemment, par la Loi sur les langues officielles du Canada. L'AJEFNB se demande comment le gouvernement fédéral pourra-t-il s'acquitter de ses obligations en matière linguistique, si les citoyens ne peuvent pas être compris dans la langue officielle de leur choix devant la plus haute cour du pays ?

D'après nous, le projet de loi C-232 est clair et reflète le droit en la matière et l'identité linguistique du pays. Dans un tel contexte, pour reprendre le libellé du projet de loi, l'AJEFNB estime qu'il est essentiel que les juges « comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète ».

PUBLICATION DES DÉCISIONS DE LA COUR

Vous vous souviendrez qu'un Groupe de travail a été constitué le printemps dernier par le ministère de la Justice et de la Consommation dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province. Le Groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis et doit déposer son rapport au plus tard le 30 juin 2010.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL PERMANENT OBLIGATOIRE

L'AJEFNB a pris connaissance de l'horaire Printemps 2010/Automne 2010 qu'entend suivre le Barreau du Nouveau-Brunswick pour la tenue de cours/sessions de perfectionnement pour les avocats et avocates pratiquant au Nouveau-Brunswick. En examinant attentivement l'horaire proposé, l' Association a constaté que le nombre de cours offerts en français est loin d'être équivalent à ceux offerts en anglais et que les thèmes abordés diffèrent grandement d'un groupe linguistique à l'autre. L'Association a demandé au Barreau de se pencher sur ces disparités et d'appliquer des mesures correctives dans les meilleurs délais. L'AJEFNB demande également au Barreau de s'assurer que les cours soient également offerts dans les régions, à l'extérieur des centres urbains, afin de permettre un accès égal pour les juristes francophones vivant en région. C'est un dossier que nous suivons de très près.

APPELLATION DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE MONCTON

L' AJEFNB a récemment partagé ses préoccupations avec le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'appellation du nouveau Palais de Justice de Moncton. De fait, l' Association s'inquiète des différents noms pressentis et juge qu'un tel édifice, représentant le système de justice canadien, se doit d'avoir un nom neutre et que son caractère impartial doit être respecté. Nous avons invité le Ministre à éviter de lui assigner le nom d'une personne. Nous espérons que nos propos auront été entendus.

L'AJEFNB DÉPOSE UNE PLAINTÉ

L'AJEFNB a pris connaissance du fait que la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) ne respecte pas la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick dans la mise en vigueur de son processus d'appel d'offres et a déposé une plainte à cet effet auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Une enquête a été instituée.

En fait, la SLA publie ses appels d'offres (« Request for Proposals ») uniquement dans la langue anglaise. L'AJEFNB est d'avis que cette pratique dans le processus d'appels d'offres contrevient à l'article 29 de la LLO puisque la SLA est une institution qui a l'obligation de publier ses communications destinées au grand public dans les deux langues officielles. L'AJEFNB estime qu'un appel d'offres constitue effectivement une communication destinée au grand public tel qu'envisagé par l'article 29 de la LLO. Cet article stipule que tout affichage public et autres publications et communications destinées au grand public et émanant d'une institution soient publiés dans les deux langues officielles. Selon l'AJEFNB, la SLA viole également les articles 28.1 et 30 de la LLO. Étant donné que la SLA exerce un monopole dans son domaine, nous jugeons qu'il est d'autant plus important que les exigences linguistiques imposées par la LLO soient scrupuleusement respectées. Nous attendons maintenant les ré

PROJETS EN COURS

Camp d'été en droit – Le camp aura lieu du 27 juin au 2 juillet inclusivement, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Les jeunes vont participer la simulation de l'adoption d'un projet de loi. De plus, ils auront l'occasion d'assister à une conférence les droits linguistiques et pourront discuter avec un député quant à son rôle et à ses fonctions à la Chambre de Communes. Sincères remerciements au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick pour son appui financier !

Guide juridique pour les personnes âgées du Nouveau-Brunswick – Le guide est maintenant sous presse ! Le lancement officiel de cet important ouvrage de référence est prévu le 18 septembre à Caraquet et la distribution se fera dès le mois de septembre. D'autres détails vont suivre !

Nouvelle édition de l'ouvrage Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées – Les travaux continuent à avancer et nous prévoyons toujours faire la vente de cet ouvrage dès le printemps 2011. Restez à l'écoute !

OBJECTIFS DE RECRUTEMENT POUR 2010 DÉPASSÉS !

Pour tous ceux et celles qui ont adhéré à l'AJEFNB pour la toute première fois ou qui ont renouvelé leur adhésion, nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance. L'AJEFNB croit fermement qu'une association est aussi forte que ses membres, sans qui son existence doit être remise en question. Votre appui est très apprécié !

PROCHAINE RÉUNION DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le 14 septembre prochain, par téléconférence. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec la présidente en composant le 506-735-6865.

ASSISES ANNUELLES 2010

La date de la prochaine assemblée générale annuelle est provisoirement fixée au 20 novembre prochain. Plus de détails seront fournis dans le prochain numéro de votre bulletin.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

Présidente Anik BOSSÉ
Adresse AJEFNB
18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel association@ajefnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 270 membres.

IMPORTANT COLLOQUE À L'AUTOMNE

Colloque intitulé *Examen de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – Révision 2012* –

Les 19 et 20 novembre prochain aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, un colloque organisé par l'AJEFNB, l'Observatoire international des droits linguistiques et la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB). Ce colloque voit le jour en raison de l'article 42 de la Loi sur les langues officielles du N.-B. qui prévoit que « le Premier ministre doit, au plus tard le 31 décembre 2012, entamer une révision de la présente loi ». Par conséquent, nous avons jugé essentiel que le Premier ministre, avant d'entamer sa révision de ladite loi, reçoive les impressions de groupes œuvrant ou militant en faveur de l'égalité réelle des deux langues officielles de la province.

Le colloque débutera à 18 h 30 le vendredi et sera suivi d'un vin et fromage. Le tout se poursuivra le lendemain à partir de 9 h jusqu'à 17 h. Une conférence traitant de l'importance de la langue française au Nouveau-Brunswick suivra le dîner.

Considérant que la Loi sur les langues officielles du N.-B. concerne tout le monde, une place considérable sera accordée aux questions et aux commentaires des gens présents dans la salle. L'inscription est gratuite, mais les organisateurs du colloque demandent que les gens s'inscrivent soit par courriel, soit par téléphone (association@ajefnb.nb.ca ou 506-853-4151).

Nous espérons vous compter parmi nous lors de ce colloque!

PROJET DE LOI C-232 (Bilinguisme à la Cour suprême du Canada)

L'AJEFNB se réjouit que la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) ait réitéré son appui au projet de loi C-232 et que la récente résolution de l'Association du Barreau canadien quant au bilinguisme à la Cour suprême du Canada ne change en rien sa position. Comme la FAJEF, l'AJEFNB estime qu'il est essentiel que les juges comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète et souhaite que le projet de loi soit adopté au Sénat.

L'AJEFNB A UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'AJEFNB est heureuse de vous annoncer que Denis Roy a été embauché à titre de directeur général de l'Association. Il occupe le poste depuis le 13 septembre dernier. Il remplace Annie Foulem-Haché qui, pour des raisons personnelles, a démissionné de son poste à la fin juin. Denis Roy connaît bien les dossiers de l'AJEFNB, ayant siégé à son Conseil d'administration pendant deux ans à titre de représentant du corps professoral de la Faculté de droit. Nous lui souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues!

ASSISES ANNUELLES 2010

L'assemblée générale annuelle de 2010 aura lieu à Moncton, le **20 novembre** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, de midi à 13 h, pendant la fin de semaine du Colloque.

RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS

L'automne étant arrivé, les membres de l'AJEFNB recevront bientôt une invitation à renouveler leur adhésion. Nous espérons que vous répondrez à l'appel et que vous continuerez à appuyer l'Association dans ses projets et ses revendications!

PROCHAINE RÉUNION DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le **19 novembre** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

PROFIL D'UNE MEMBRE

Marie-Claude Bélanger-Richard, c.r. – Avocate au sein du cabinet Stewart McKelvey de Moncton depuis 1992 et associée depuis 1997, Marie-Claude Bélanger-Richard pratique dans les domaines du contentieux civil, du droit de la famille, du droit des assurances, du droit des médias et du droit constitutionnel. Elle a été nommée conseillère de la Reine en 2003.

Détentriche d'un baccalauréat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (1985), elle y a par la suite enseigné le droit des affaires, le droit de l'environnement et la responsabilité délictuelle, en tant que chargée de cours, de 1989 à 1991. Pendant ses études en droit, elle a obtenu plusieurs bourses et distinctions, dont la Médaille d'or (meilleure moyenne cumulative du LL.B.), la bourse Eddy & McElman (meilleure moyenne en droit commercial et fiscal) et la bourse de recrutement (meilleure candidate en droit et moyenne cumulative supérieure). Elle était également membre de l'équipe gagnante de la Coupe Tribunal-école Gale et de la Coupe Tribunal-école Ottawa-Moncton.

Les contributions de cette femme débordante d'énergie dans le monde juridique sont nombreuses. Nouvelle présidente du Barreau du Nouveau-Brunswick, elle y a également été vice-présidente et trésorière. Elle a contribué à bon nombre de comités du Barreau du Nouveau-Brunswick (comité des plaintes, comité de vérification et de gestion des risques, comité du cour

de préparation au Barreau, comité sur l'éducation permanente, etc.). Elle a siégé, entre autres, au Tribunal de révision en vertu du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse – Région de Moncton et a participé à la Délégation canadienne-britannique dans le cadre d'un programme échange organisé par la Cour suprême du Canada. Conférencière à plusieurs événements importants, elle a également publié plusieurs articles portant sur ses champs de pratique. Mais attendez, ça ne s'arrête pas là! Son dévouement à sa communauté est impressionnant : elle était membre du comité organisateur du Gala Velvet en l'honneur du Ballet Atlantique, membre du cabinet de la Campagne de financement Excellence de l'Université de Moncton, membre du Conseil d'administration du YMCA- Moncton et de Symphonie Nouveau-Brunswick. Mentionnons également qu'elle a fait du bénévolat à la clinique de droit familial du YWCA-Moncton et au programme ProBono de la Faculté de droit de l'Université de Moncton conjointement avec le Centre de prévention de la violence familiale de Kent. Et finalement, croiriez-vous qu'elle a même été entraîneuse de l'équipe masculine de ballon-volant de l'École Beauséjour, pendant 3 saisons consécutives?

Marie-Claude Bélanger-Richard est mariée à André Richard et ils ont deux enfants.

Le Bref est publié par l'Association des juristes
d'expression française du Nouveau-Brunswick

Présidente Anik BOSSÉ
Adresse AJEFNB
18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel association@ajefnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur
l'appui de ses quelque 270 membres.

L'AJEFNB A UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Message du président – Après une absence de dix ans au Conseil d'administration, j'y suis de retour pour une deuxième fois comme président de l'AJEFNB. À ce titre, je tiens à vous dire que c'est un honneur et une fierté pour moi de pouvoir travailler avec vous afin, entre autres, de promouvoir et de rendre davantage disponibles au public des services juridiques en langue française dans la province et au Canada.

Dans cette optique, au cours de la prochaine année, ce ne sont pas les défis et les projets qui manquent. Pour s'en convaincre, qu'il suffise de mentionner, par exemple, notre appui constant au projet de loi C-232 en vue de la nomination de juges bilingues à la Cour suprême du Canada, le dossier de la publication simultanée des jugements dans les deux langues officielles et celui de la disponibilité de cours en français dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel permanent obligatoire (PPPO) du Barreau du Nouveau-Brunswick, sans oublier la publication d'une nouvelle édition de l'ouvrage des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotée* et celle d'un Guide juridique qui s'adresse au grand public.

Cela dit, tout comme ma prédécesseure, le recrutement de nos membres me tient énormément à cœur puisqu'il reflète notre force et notre vitalité. En cela, je vous invite à renouveler votre adhésion et à inciter vos

collègues à adhérer à notre Association. Compte tenu des excellent résultats obtenus au cours des dernières années, il me semble qu'un objectif d'au moins 300 membres est réaliste et réalisable.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil d'administration qui viennent de terminer leur mandat, dont la présidente Anik Bossé, pour leur excellent travail, tout en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil d'administration qui se joignent à une équipe dynamique et compétente.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de tous les membres du Conseil d'administration et du personnel de l'AJEFNB, un très beau temps des Fêtes, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2011.

Serge Rousselle

NOUVEAUX VISAGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale annuelle de novembre dernier, les membres de l'AJEFNB ont élu un nouveau conseil d'administration. Serge Rousselle occupe la présidence, Anik Bossé est présidente sortante, alors que Larry Landry est vice-président et Julie Emond-McCarthy est

secrétaire/trésorière. Les régions sont représentées par les personnes suivantes : Florian Arseneault (Chaleur), Tina Lagacé-Rivard (Victoria-Carleton), Chantal Landry (Restigouche), France Levesque (Westmorland), Mélanie McGrath (Miramichi-Kent), Tammy Moreau (Fredericton), Mireille Saulnier (Péninsule acadienne) et Sonia St-Pierre (Madawaska). La Faculté de droit est représentée par Marie-France Albert (corps professoral) et Jolène Lavigne-Albert (corps étudiant) alors qu'Euclide LeBouthillier est responsable du comité des services juridiques. Félicitations à toutes et à tous !

PLAINTE CONTRE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE

Vous vous souviendrez que l'Association avait déposé, le printemps dernier, une plainte contre la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) puisque selon l'AJEFNB, cette dernière ne respecte pas ses obligations linguistiques dans son processus d'appel d'offres. Le Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a donné raison à l'AJEFNB dans son rapport d'enquête. Pour sa part, la SLA s'est engagée à mettre en place des mesures correctives pour rectifier la situation.

DEUX MEMBRES NOMMÉS CONSEILLERS DE LA REINE

Luc Desjardins et Odette Snow ont récemment été nommés conseillers de la Reine. Pour être admissibles à cette désignation, les avocats doivent être membres du Barreau du Nouveau-Brunswick et avoir exercé le droit au Nouveau-Brunswick depuis au moins 15 ans, en plus de posséder une vaste expérience devant les tribunaux ou d'avoir rendu des services exceptionnels à la profession ou à la collectivité. Sincères félicitations !

LES DOSSIERS PRIORITAIRES

Publication des jugements – L'Association attend toujours le rapport du Groupe de travail qui avait été constitué le printemps dernier par le ministère de la Justice et de la Consommation

dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province. Le rapport doit être déposé très prochainement.

Projet de loi C-232 – L'Association n'a pas modifié sa position et réitère son appui à l'adoption de ce projet de loi. Selon elle, le bilinguisme est une condition essentielle pour être nommé juge à la Cour suprême du Canada. Ce projet de loi a franchi plusieurs étapes, dont l'adoption à la Chambre des Communes. Il doit maintenant être adopté au Sénat et nous poursuivrons nos pressions à cet égard.

Programme de perfectionnement professionnel permanent obligatoire

– L'Association continue ses démarches dans cet important dossier et demande au Barreau du Nouveau-Brunswick de s'assurer que le nombre de cours offerts en français soit équivalent à ceux offerts en anglais, que les thèmes abordés soient aussi variés d'un groupe linguistique à l'autre et qu'un nombre suffisant de cours en français soient offerts en région, à l'extérieur des centres urbains.

Loi sur les langues officielle sdu Nouveau- Brunswick, révision de 2012

– L'Association est extrêmement heureuse du taux de participation au colloque tenu en novembre dernier à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Organisé par l'AJEFNB, l'Observatoire international des droits linguistiques et la SANB, la tenue du colloque a permis de recueillir les commentaires et les recommandations des participants. L'AJEFNB compte accorder toute son attention à ce dossier, qu'elle juge d'une importance capitale.

LES PROJETS EN COURS

Guide juridique bilingue – Grâce à une généreuse subvention du ministère de la Justice Canada, l'AJEFNB est heureuse de vous annoncer qu'elle va produire une nouvelle édition de son Guide juridique qui sera complètement bilingue. L'Association souhaite ainsi rejoindre un plus grand nombre de citoyens

néo-brunswickois et ainsi améliorer l'accès à la justice au Nouveau-Brunswick. Nous espérons diffuser le nouveau Guide dès l'automne prochain.

Formation offerte à l'automne 2011 – Dans le cadre de sa prochaine assemblée générale annuelle l'automne prochain, l'AJEFNB offrira une formation traitant de la prévention d'abus envers les personnes âgées. Plus de détails suivront...

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées – Le projet avance et nous continuons à souhaiter qu'il soit prêt pour diffusion en 2011.

LE RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS CONTINUE !

Les membres de l'Association sont invités à renouveler leur adhésion pour 2011. Votre appui est essentiel afin que nous puissions continuer à faire avancer nos dossiers prioritaires et à développer des projets. Ne tardez plus à nous envoyer votre renouvellement !

PROCHAINE RÉUNION DE VOTRE CONSEIL

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le **29 janvier** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

PROFIL D'UN MEMBRE

Denis Roy – Natif de Petit-Rocher, au Nouveau-Brunswick, cet homme engagé occupe le poste de directeur général de l'AJEFNB depuis la mi-septembre. Professeur de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, ses domaines de spécialisation sont le droit international et la philosophie du droit.

Avant d'occuper le poste de professeur, il a travaillé au cabinet du Procureur général du Nouveau-Brunswick, à titre de conseiller politique à la direction de la recherche et de la

planification puis à titre de coordonnateur de la révision de l'ensemble des lois et règlements du Nouveau-Brunswick.

Récipiendaire de multiples bourses d'études, Denis Roy est détenteur des diplômes suivants : B.Sc.soc. (Sc. politique; U. de M.; 1995); LL.B. (U. de M.; 1998); D.E.A (Droit comparé; Université libre de Bruxelles; 2000); Doctorat en droit (Université de Nantes; 2008). Il a par ailleurs prononcé plusieurs conférences et publié bon nombre d'articles.

Denis Roy est marié à Michelle LeBlanc et ils ont trois enfants. Pendant ses moments libres, il aime bien lire, écrire, peindre et composer de la musique. Peut-être l'avez-vous lu dans l'hebdomadaire *L'Étoile*. Ses chroniques, qui portent sur des sujets aussi divers qu'intéressants, y sont publiées une fois par mois. L'AJEFNB se considère chanceuse de le compter comme membre de l'équipe !

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

Présidente Anik BOSSÉ
Adresse AJEFNB
18, av. Antonine-Maillet
Pav. Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel association@ajefnb.nb.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 270 membres.

L'Association des juristes
d'expression française du
Nouveau-Brunswick vous
souhaite un temps des Fêtes
des plus agréables. Que la
Nouvelle Année vous procure
santé, bonheur et
justice !